

2026/03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de la convocation : 12/01/2026

Nbre de membres en exercice	Présents	Absents	Absents ayant donné procuration	Votants
14	10	4	2	12

L'an deux mille vingt-six,

Les dix-neuf janvier, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-François BAULÈS, Maire de Técou.

Étaient présents : BAULÈS J.F - PAGES DAVOINE C. - HABONNEAU R - DUBIETZ Ph. – COMMINAL F. - DELLUC J-L - CENEDESE A.- SERRUS T. – MALBERT D. – CAMALET M.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : DOS REIS P. - BELMONTE M.

Étaient absents ayant donné procuration : BEAUFOUR A. (pouvoir à HABONNEAU R.) - VELIN C. (pouvoir à BAULÈS J.F.)

M. COMMINAL F. a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION MAISON UZOL – PARCELLES C275 ET C996

M. Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, l'assemblée a validé la démarche d'acquisition des parcelles C 275 et C 996 situées 2 route de Cadalen d'une surface totale de 1568 m2.

L'évaluation des domaines établit un prix entre 109 000 € et 129 000 €.

Le vendeur a fait une proposition entre 150 000 € et 160 000 €

Suite aux négociations avec le propriétaire, le prix d'achat a été fixé à 140 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 1

Voix CONTRE : 0

APPROUVE l'acquisition des parcelles C 275 et C 996 d'une surface totale de 1568 m2 au prix de 140 000 €,

DIT que les frais d'acte et de notaire seront à la charge de la commune,

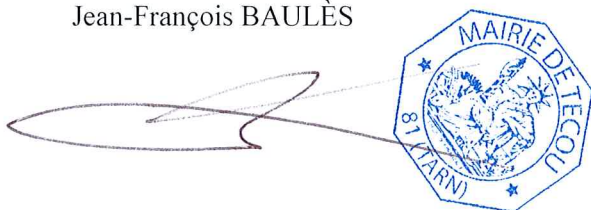
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour le Maire,
Jean-François BAULÈS



Le Secrétaire de séance,
Francis COMMINAL

